

ANNEXE A



TRIVIUM

88, rue Jean-René-Monette
Gatineau, QC, J8P 5B7

Tél. : 819 643.0828
Télécopieur : 819 643.9176
info@trivium-academy.com

www.trivium-academy.com

TARIFICATION 2022 – 2023

MATERNELLE & PRIMAIRE

Maternelle (frais admissibles à 100 % au crédit d'impôt)

Ouverture de dossier : (Nouvelle inscription seulement)	50 \$ (non remboursable)
Droits d'inscription :	200 \$ (non remboursable)
Frais de garde et d'activités : ¹⁻²	9 200 \$ payable par versements mensuels égaux de 920 \$

Primaire 1^{re} à 6^e année

Ouverture de dossier : (Nouvelle inscription seulement)	50 \$ (non remboursable)
Droits d'inscription :	200 \$ (non remboursable)
Droits de scolarité : ¹	9 200 \$ payable par versements mensuels égaux de 920 \$
Frais de surveillance : ²	Inclus dans les droits de scolarité
Le matin de 8h10 à 8h25 et le soir de 15h55 à 16h15 ainsi que les récréations du matin et de l'après-midi	

Dîner (frais de surveillance)²

(payable au plus tard le premier jour d'école)
(payable en 2 versements août et janvier)

5 jours par semaine :	1 950 \$ par année
4 jours par semaine :	1 750 \$ par année
3 jours par semaine :	1 490 \$ par année
2 jours par semaine :	1 260 \$ par année
1 jour par semaine :	1 030 \$ par année

Service de garde²

7 h 10 à 8 h 10	5 \$ par jour jusqu'à concurrence de 75 \$ par mois
16 h 20 à 17 h 45	5 \$ par jour jusqu'à concurrence de 75 \$ par mois
Après 17 h 45	Pénalité de 5 \$ par période de 5 minutes sera facturé

Autres frais :

670 \$ par année payable au plus tard le premier jour d'école
(payable en 2 versements août et janvier)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Manuels scolaire • Cahiers d'exercices • Feuilles reproductibles • Matériel d'arts plastiques • Sorties locales • Sorties virtuelles • Invités spéciaux | <ul style="list-style-type: none"> • Concert et spectacle • Portail • Tablettes/ordinateurs portables/accès WEB • Assurance accidents scolaire • Accès à des Plateformes éducatives |
|---|--|

¹ Rabais s'appliquant pour le 2^e enfant : 5% - 3^e enfant : 10%

² Reçu de frais de garde et de surveillance émis selon les lois en vigueur